
BUREAU

Le mercredi 11 juin 2025, le Bureau du Conseil d'Administration s'est réuni à 9h30, pour partie en présentiel et pour partie en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Thomas QUÉRO, Président du Bureau, suivant convocation qui a été adressée par voie électronique à chacun de ses membres.

Les membres du Bureau suivants étaient présents :

M. Thomas QUÉRO
Mme Marie Annick BENÂTRE
Mme Abbassia HAKEM
Mme Laurence BROSSEAU
M. Lucien BERTIN

Assistaient en visioconférence :

Mme Catherine BASSANI
M. Pascal PRAS

Assistaient également à la séance :

M. PATAY, Directeur Général,
M. IANNUZZI, Directeur Général Adjoint Proximité et Clientèle,
Mme RENAUD-MARTIN, Directrice Générale Adjointe Habitat et Patrimoine,
Mme BOIDIN-LAHLOU, Directrice Générale Adjointe Ressources,
M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général,
Mme JAVELAUD, Directrice de l'Expérience et de la Satisfaction Clients (*à partir de 10h43*),
Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Bureau du Conseil d'Administration

du 11 juin 2025

Délibération n°68/25 DGAHP

Objet : NANTES – BOULEVARD JEAN MOULIN – RUE DU FER A CHEVAL – LES BELVEDERES – LES PERRIERES – CESSION DE PARCELLES AU PROFIT DE NANTES METROPOLE

Considérant que,

I – Contexte

Dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain du Grand Bellevue – secteur des Bourderies Nord, différentes mutations foncières à titre gratuit ont été actées dans le cadre d'un protocole foncier tripartite signé le 29 juin 2017 entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole et Nantes Métropole Habitat.

Nantes Métropole sollicite aujourd'hui l'Office en vue d'acter la cession de la parcelle cadastrée KS 672 correspondant à des espaces verts situés à l'angle du Boulevard Jean Moulin et de la rue du Fer à Cheval à Nantes (parcelle jouxtant l'ensemble immobilier de NMH « Les Belvédères »).

Par ailleurs, sur le même secteur, Nantes Métropole Habitat a construit l'ensemble immobilier « Les Perrières », aujourd'hui géré en copropriété, sur les parcelles KS 685, KS 689, KS 690, KS 691 et KS 692 (soit 43 logements locatifs sociaux et 25 PSLA). A l'achèvement de l'ensemble immobilier en 2022, des régularisations foncières auraient dû avoir lieu au profit de Nantes Métropole mais n'ont jamais été engagées.

Aujourd'hui, Nantes Métropole Habitat et Nantes Métropole souhaitent régulariser la situation.

II – Actions proposées

Il est proposé de céder à Nantes Métropole :

- la parcelle d'espace vert cadastrée KS 672 (soit 149 m²), à titre gratuit, au regard des engagements pris dans le cadre du protocole foncier tripartite précité ;

- les parcelles KS 461 (74 m²), KS 686 (12m²), KS 687 (40 m²) et KS 688 (4 m²), correspondant actuellement à des emprises sur trottoirs et voirie aux abords de l'ensemble immobilier « Les Perrières », et ce au prix de 15 € HT/m², soit 1950 € HT pour les 130 m² cédés.

III – Conclusions

- . Vu l'article R.421-16 4° du CCH,
- . Vu la délibération n°24/20 du Conseil d'Administration en date du 18 septembre 2020 portant délégation de compétence du Conseil d'Administration au Bureau,
- . Vu le protocole foncier tripartite signé le 29 juin 2017 sur le secteur des Bourderies Nord,
- . Vu l'avis de la Direction Régionale des Finances Publiques, Pôle Evaluation domaniale, en date du 08 octobre 2024, concernant les parcelles KS n° 461, 686, 687 et 688,
- . Vu l'exposé qui précède,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DÉLIBÉRÉ

Approuve,

- . La cession à titre gratuit de la parcelle KS 672 (soit 149 m²) au profit de Nantes Métropole,
- . Les cessions des parcelles KS 461 (74 m²), KS 686 (12 m²), KS 687 (40 m²) et KS 688 (4 m²), au profit de Nantes Métropole, au prix de 15 € HT/m²,
- . La prise en charge des frais d'actes par Nantes Métropole.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

Le 11 juin 2025



Le Président du Bureau
Thomas QUÉRO

Annexe : Plan cadastral



Vue aérienne

